



Déclaration liminaire au CSA de l'académie d'Amiens

Du 6 février 2026

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs, membres du CSA de l'académie d'Amiens,

Le CSAA se réunit aujourd'hui pour étudier, entre autres, la ventilation des postes, ou plutôt des suppressions de postes dans notre académie.

Je cite : « Ce budget doit donner une priorité à la jeunesse » : ce sont les mots du Premier ministre le 16 janvier dernier.

Oui, pour la CFDT, notre pays doit investir dans sa jeunesse, c'est-à-dire dans son avenir. Et pourtant, les mesures annoncées vont totalement à l'inverse de cette déclaration et le cadre budgétaire donné à l'Éducation nationale ne peut nullement nous satisfaire.

Au cours des dernières décennies, la part des dépenses d'éducation dans le PIB a diminué. Le sous-investissement public au fil des années atteint plusieurs milliards d'euros. Pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, alors que la population scolaire augmentait, les suppressions de postes ont eu des effets que les 15 dernières années n'ont pas pu corriger : dégradation des conditions d'apprentissage des élèves, sous-administration chronique, santé scolaire exsangue, difficulté à mettre en œuvre l'école inclusive dans de bonnes conditions pour les élèves et les personnels, intensification du travail et dégradation des conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale. Le système éducatif est donc aujourd'hui très fragile et aurait grandement besoin de perspectives au-delà d'une année budgétaire, et de perspectives construites collectivement. Nous le rappelons une fois de plus : il faut une programmation pluriannuelle pour inscrire dans le temps les évolutions démographiques et leur prise en compte dans les politiques éducatives et les politiques de ressources humaines et salariales.

Nous attendons des gouvernants un changement de vision, moins rétrograde et plus réaliste pour une école adaptée aux élèves d'aujourd'hui et qui permette à toutes les agentes et tous les agents de retrouver du sens à leur travail, de sortir du vécu douloureux d'être contraints trop souvent de faire mal un travail qu'ils ont à cœur de bien faire dans l'intérêt des élèves. Il est plus que temps de profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, pour améliorer le climat scolaire avec des adultes disponibles, pour améliorer les conditions de travail des personnels ainsi que leur rémunération ;

Force est de constater que la priorité de nos gouvernants n'est pas là... Le coup de rabot sur les postes que nous allons subir est oublier du passif, du sous-encadrement par rapport à des pays équivalents au nôtre au sein de l'Union européenne ou de l'OCDE, de l'état d'épuisement de nombre d'agents et de l'importante crise d'attractivité des métiers de l'Education nationale. Cela ne peut tenir lieu de politique ambitieuse pour l'École.

Pour notre académie, les suppressions concernent le 1er degré ainsi que le 2nd degré.

Dans le 1er degré, 84 postes vont être supprimés : 25 dans l'Aisne, 25 dans la Somme et 34 dans l'Oise.

Dans le 2nd degré, ce sont 54 suppressions d'ETP répartis comme suit : - 13 postes dans les collèges de la Somme, - 11 postes dans les collèges de l'Oise, - 19 postes dans les collèges de l'Aisne, - 11 postes dans les lycées généraux, technologiques et professionnels de l'académie et 2 ETP dans les micro-LP.

Ces postes auraient dû servir, comme nous l'appelons de nos vœux, à faire baisser les effectifs, à créer tous les postes qui manquent pour une bonne prise en charge de nos élèves...

Par ailleurs, le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé le plan « 800 collèges », pour des collèges et des écoles qui accueillent une forte proportion d'élèves de milieux défavorisés sans pour autant être classés en éducation prioritaire ou pour des collèges dont une trop forte proportion d'élèves ont des résultats faibles aux épreuves terminales de mathématiques et de français du diplôme national du brevet. Il reste à voir quels moyens humains et organisationnels seront donnés à ces équipes, et si comme le Ministre s'y est engagé, les personnels de ces établissements seront reconnus dans leur expertise professionnelle, soutenus et non soumis à des injonctions réduisant leur travail à de l'exécution, accompagnés et non contrôlés a priori. Pour la CFDT, cette politique ne peut se substituer ni à une politique d'éducation prioritaire, ni à la révision de l'arrêté de 2001 qui n'est plus conforme à la carte de la politique de la ville, ni à une politique résolue de mixité sociale et scolaire.

Concernant les collèges, nous serons par ailleurs vigilants à ce que les équipes retrouvent leur liberté pédagogique en 6ème/5ème : les groupes de niveau devront bien être facultatifs, même s'ils restent une possibilité pour les équipes volontaires.

Nous demandons par ailleurs une attention toute particulière pour les professeurs de mathématiques et de français en collège car ils semblent manquer d'informations sur les changements qui vont s'imposer et les impacter:

- l'arrivée d'élèves de CM2 qui auront suivi les anciens programmes avec les adaptations qu'il conviendra de mettre en place.

- la mise en place des nouveaux programmes en 5ème.

- les nouvelles modalités du brevet.

En outre, le ministère a annoncé le déploiement d'une nouvelle application de gestion du remplacement et en parallèle la fusion de tous les statuts de personnels remplaçants dans le 1^{er} degré. Cette annonce a suscité beaucoup d'émoi chez les personnels remplaçants dont certains avaient « signé » pour un statut particulier à l'image des brigades REP+ ou des ZIL. On modifie donc leur statut en impactant leurs conditions de travail et l'efficience de certains dispositifs (modulation REP+ par des personnes potentiellement différentes) sans leur accord et dès la rentrée 2026 alors que le calendrier ministériel ne prévoit un déploiement du nouveau logiciel sur notre académie qu'en 2027/2028. Pourquoi alors anticiper sur la commande ministérielle ?

On apprend également lors d'une réunion que le ministère va être saisi par la DSDEN de la Somme pour savoir s'il existe un texte permettant de ne plus verser les ISSR aux

collègues remplaçants dans certaines situations particulières de remplacement long. Ce dernier élément nous scandalise d'autant plus que le nombre de km effectué est le même qu'ils soient sur des durées de remplacement longues ou courtes. Cette image de l'institution qui tente par tous les moyens de faire des économies sur le dos de ses agents dégoûte les personnels qui sont déjà dans des emplois sous-payés au regard de ce qui est pratiqué ailleurs et alors même qu'au regard de l'inflation et comme cela avait été annoncé (puis abandonné ?) il était prévu de revaloriser ces ISSR. Et on s'étonne encore de la perte d'attractivité... ?

Ces éléments nous ont amenés à plusieurs actions dont une pétition qui a recueilli de nombreuses signatures, et des réunions dans les trois départements. L'intersyndicale de la Somme a également décidé d'un mouvement de grève pour protester contre ces mesures le jeudi 12 février prochain.

Au sujet des personnels administratifs, qui croulent sous les missions, qui alertent sur l'impact sur leur santé et sur leur efficacité et alors même que l'Education nationale est la plus sous administrée des services de l'Etat, ils vont encore devoir pâtrir de 2 suppressions de postes. Comment faire plus avec moins... Cela dure depuis des années et on continue au mépris des conditions de travail qui se dégradent d'année en année.

D'autre part et de façon plus globale, nous sommes très inquiets face à l'augmentation des conflits de toutes sortes dans nos champs professionnels (conflits avec sa hiérarchie ou conflits entre pairs) qui témoigne d'un malaise profond de la profession. A notre niveau, la corrélation avec les conditions d'exercice ne peut être occultée : les personnels qui se sentent bien et qui bénéficient de conditions de travail de qualité entretiennent des relations plus apaisées avec leurs interlocuteurs car ils exercent alors leurs missions avec engagement et satisfaction.

Pour terminer, la violence de notre société s'illustre encore par deux fois dans l'actualité de cette semaine avec l'agression au couteau d'une collègue enseignante d'arts plastiques par l'un de ses élèves à Sanary sur mer et par la menace à l'aide d'une arme blanche, d'un directeur d'école par un élève de 7 ans à Pau. Ces faits, d'une gravité extrême, ont en commun de rappeler que les violences, y compris très précoce, traversent depuis quelques années l'institution scolaire. Ils ne peuvent être ni banalisés ni instrumentalisés mais ils nous interrogent collectivement sur la capacité de l'institution à prévenir, repérer et accompagner les situations de grande fragilité, qu'elles relèvent de problématiques éducatives, sociales ou de santé mentale. L'employeur public a une obligation de protection envers ses agents : celle-ci doit se traduire par des moyens humains renforcés, une présence accrue des personnels médico-sociaux en nombre suffisant, des dispositifs d'accompagnement efficaces et des procédures d'alerte opérationnelles. Les personnels ne peuvent être laissés seuls face à des situations qui les dépassent. Pour la CFDT, la sécurité et le soutien des équipes constituent une exigence immédiate et non négociable.